



Le patient peut-il rentrer chez lui avec l'HAD ?

Au moins une réponse positive, contactez l'HAD !

- ✓ Le patient est **stabilisé** mais a besoin de soins hospitaliers au domicile ou en EHPAD / ESMS.
- ✓ Le patient est **porteur d'une pathologie chronique évolutive**, un projet collégial en soins palliatifs est défini.
- ✓ Le patient a besoin d'au moins un des items suivants :
 - Oxygénothérapie sous surveillance
 - Injections intraveineuses répétées ou médicaments de la réserve hospitalière
 - Soins 24h/24 et 7j/7
 - Surveillance rapprochée avec un besoin de réactivité
 - Soins de support
 - Soins pour pansements complexes
- ✓ L'état du patient répond à l'une des situations suivantes :
 - Risque d'aggravation nécessitant une surveillance régulière
 - Recours réitérés à l'hospitalisation avec hébergement
 - Refus d'hospitalisation alors que des soins et une surveillance sont nécessaires
 - Complexité médico psycho-sociale

POUR ALLER PLUS LOIN



Source ANAP (agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale)

Admission, avis, suivi

Médecin Praticien HAD

0696 22 70 00

7j/7 - 24h/24

Infirmier de Liaison

0696 33 41 42

du Lundi au Vendredi

Depuis le CHUM PZQ:

0596 55 20 00 DECT 3765 ou 9251



pc-global@clinique-de-la-tour.com

pc-global@clinique-de-la-tour.mssante.fr

CONTACTEZ-NOUS

Standard : 0596 50 29 79

Rue Georges GRATIANT

ZAC de Rivière Roche 97200 Fort-de-France

CLINIQUE
DE LA
TOUR

CLINIQUE DE LA TOUR

Hospitalisation à domicile



FÉDÉRATION NATIONALE
DES ÉTABLISSEMENTS
D'HOSPITALISATION
À DOMICILE

à destination des professionnels

BESOIN D'UN AVIS?
NOS ÉQUIPES SONT DISPONIBLES
POUR VOUS AIDER

HAS

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Qualité
des soins
confirmée

Établissement
certifié

QU'EST-CE QUE L'HAD ?

L'Hospitalisation à domicile (HAD) permet d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation avec hébergement. **Elle assure, au domicile du malade, des soins médicaux et paramédicaux, continus et coordonnés.** Les soins délivrés en hospitalisation à domicile se différencient de ceux habituellement dispensés à domicile par leur complexité, leur durée et la fréquence des actes.

Les soins **sont délivrés 24h/24 et 7j/7**

Les établissements d'HAD sont **des établissements de santé**, soumis aux mêmes obligations que les établissements hospitaliers avec hébergement.

L'HAD, POUR QUI ?

L'HAD concerne des **malades de tous âges** – enfants, adolescents, adultes – atteints de pathologies graves, aiguës ou chroniques, souvent multiples, évolutives et/ou instables ou à risque d'aggravation.

Les patients peuvent être pris en charge également en Ehpad, ainsi que dans les autres établissements sociaux et médico-sociaux (Maison d'accueil spécialisée, Institut médico-éducatif...).

Les soins sont nécessairement **complexes**, techniques, longs, pluriquotidiens, délivrés par divers professionnels de santé exerçant différentes spécialités.

L'HAD assure une **prise en charge globale** du patient (médicale, paramédicale et médicosociale).

Le patient ou un aidant doit être **en capacité d'appeler** l'astreinte HAD en cas de besoin.

CONDITIONS ET RESSOURCES

L'HAD est une structure pluridisciplinaire qui mobilise les compétences internes de ses propres équipes et coordonne les interventions de professionnels extérieurs.

Le patient est admis en HAD sur **prescription du médecin traitant ou du médecin hospitalier, soit après une consultation, soit à la suite d'une hospitalisation avec hébergement (MCO, SSR).**

L'HAD est subordonnée à l'accord du médecin traitant du patient et au consentement du patient ou de son entourage. L'admission est prononcée par le médecin praticien de l'HAD, sur la base d'un protocole thérapeutique, dans un délai de 24 à 72 heures, selon l'état du patient et le degré d'urgence.

Quels que soient l'âge et les ressources financières, tous peuvent bénéficier d'une hospitalisation à domicile. Il n'y a pas d'avance de frais puisque 100 % des soins sont pris en charge par l'Assurance Maladie et la complémentaire santé.

MENTIONS SPÉCIFIQUES

En plus de la mention Socle (dite polyvalente), la Clinique de la Tour propose les mentions spécifiques **HAD Réadaptation, HAD enfants moins de 3 ans** et **HAD Ante et Post Partum**.

Vous pouvez **vous rapprocher de nos médecins praticiens HAD** ou Infirmières de liaison pour plus d'informations.

COMMENT CA MARCHE ?

1. Demande

Via Trajectoire / MMSante

- Médecin traitant
- Médecin hospitalier
- Médecin spécialiste

2. Pré Admission

Recueil d'informations administratives, cliniques et sociales:

- Visite d'évaluation à domicile
- Visite d'évaluation à l'hôpital ou autre
- Présentation de la demande en cellule d'admission
- Validation de l'admission ou réorientation

3. Admission

- Validation d'un projet thérapeutique de façon concertée
- Mise en place des dispositifs de soin au domicile
- Définition d'objectifs de soins partagés (projet de soins personnalisé)
- Coordination et continuité des soins avec tous les professionnels concernés
- **Accès au dossier du patient informatisé**
- Collaboration IDE et intervenants libéraux possible

4. Sortie

- En concertation avec le médecin traitant et le patient
- Organisation du relais (soins de ville...) , si besoin